



*Communauté de  
Communes du  
Canton de  
Coutances*



**COMPTE RENDU DE LA SEANCE  
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE  
EN DATE DU 24 JUIN 2009**

*L'an deux mil neuf, le mercredi vingt-quatre juin à 20h30 le Conseil de Communauté, dûment convoqué par Monsieur le Président, s'est assemblé au lieu ordinaire des séances à l'Hôtel de Ville de Coutances, sous la présidence de Monsieur LAMY, Président*

**Ordre du jour :**

- N°1 - Désignation d'un secrétaire de séance
  - N°2 - Approbation du compte rendu du 27 mai 2009
  - N°3 - Rencontre avec le Cabinet DORIES : présentation du diagnostic du territoire (dossier : contrat de territoire).
  - N°4 - Compte Administratif 2008
  - N°5 - Compte de gestion 2008.
  - N°6 - Affectation du résultat de la section de fonctionnement de l'exercice 2008.
  - N°7 - Parc d'activités du château de la mare : vente d'un terrain à Monsieur MALASSIS et annulation de la délibération du 12 décembre 2007
  - N°8 - Parc d'activités du château de la mare : vente d'un terrain à Monsieur BOURDON
  - N°9 - Cinéma : demande de subvention au titre du FNADT
  - N°10 - Budget Primitif 2009 : décision modificative n°1
  - N°11 - Aménagement du site de la SA Marcel PICOT rue de l'arquerie : avenants aux marchés de travaux (délibération remise en séance)
  - N°12 - Extension-aménagement de la piscine communautaire : avenants aux marchés de travaux (délibération remise en séance)
  - N°13 - Bourse Initiatives Jeunes : subvention à Melle Jessica Lecordier
  - N°14 - ENS du Parc l'Evêque : approbation et autorisation à Mr le Président de signer des conventions de gestion agricole
  - N°15 - Modification d'emplois à temps non complet
  - N°16 - Garantie d'emprunt association Le long Court
  - N°17 - Budget général 2009 : réalisation d'un prêt de 1 Million d'Euros
- Questions diverses

**PRESENTS :**

Mr Cl. Périer  
Mr B. Ferrand  
Mme E. Lesage  
Mr Philippe Vaugeois  
Mme V. Lemonnier  
Mme Anita Manson  
Mme A. Bataille

Mr M. Guillon  
Mme Martine Vernier  
Mr Didier Ledoux  
Mme Françoise Voisin  
Mr Claude Rivey  
Mr Bernard Maury  
Mr Guillaume Hélie

Mme Blandine. Groud  
Mr Sébastien Grandin  
Mr Y. Lamy  
Mr David Lerouge  
Mme Anne Sophie Sorel  
Mr JM. Cousin  
Mr D. Longeron  
Mme Delphine Fournier  
Mr Etienne Savary

Mr Claude Vallée  
Mr Lehéricey

**ABSENTS EXCUSES** : Mme MF Leconte, Mme N. Hélaine, Mr F. Lebas, Mr G. Gaunelle, Mme H. Lechartier

**ABSENTS** : Mr JD Bourdin, Mme Josette Leduc, Mme Jeanne Touchard, Mr Legraverend.

---

### **N° 1 – DESIGNATION D'UN SECRETAIRE DE SEANCE**

Monsieur LONGERON, désigné conformément à l'article L 2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, remplit les fonctions de Secrétaire.

---

### **N°2 – COMPTE RENDU DE SEANCE DU 27 mai 2009**

Le compte rendu de séance du 27 mai 2009 a été approuvé à l'unanimité.

---

### **N° 3 – RENCONTRE AVEC LE CABINET DORIES**

**Monsieur DORIN** : Nous arrivons au bout de notre travail. Nous vous remettrons un exemplaire par commune de ce diagnostic territorial et s'il y a encore des points d'interrogation, des questions à poser, nous restons à votre disposition. Attention, notre travail se termine mais pas le vôtre. Nous ne pouvons pas élaborer le contrat de territoire à votre place. Le diagnostic doit vous aider à le construire. Je laisse Patrick Le Guilly vous le présenter.

**Monsieur LE GUILLY** lance le "power-point".

Sommaire : Introduction  
Le territoire  
La population  
L'économie  
Les services  
Conclusion

**Monsieur DORIN** : Le diagnostic territorial a pour objectif d'amener une réflexion commune, une réflexion ensemble sur plusieurs années. Les communautés de Communes seront l'outil d'aménagement du territoire, l'unité de base. Cela demandera 5, 10 ans mais nous sentons cette évolution dans tous nos contacts.

**Monsieur LE GUILLY** :

1/ Le territoire

Tryptique : terre-mer-ville  
Territoire relativement enclavé  
Dominante urbaine  
↳ 5<sup>ème</sup> pôle urbain du Département  
Pas de concurrence dans l'attractivité

**Monsieur DORIN** : C'est un élément de cohérence territoriale.

**Monsieur LE GUILLY** : Coutances est une commune centre à fort rayonnement. La Communauté : forte mutualisation des ressources, nombreuses compétences.

**Monsieur DORIN** : Vous êtes déjà aller loin avec une forte mutualisation sans doubler les structures. La mutualisation est certainement une voie d'avenir. Être parti en avance constitue un atout.

Le rayonnement va au-delà du territoire. Pas beaucoup de solutions sur l'enclavement. Par contre il serait souhaitable de travailler sur une gestion communautaire du territoire.

## 2/ Population

Progression ces dernières années sur St Pierre de Coutances, Nicorps et Courcy.  
Handicaps : Enclavement, activités économiques stables, topographie pas facile.

**Monsieur DORIN** : Ce sont des difficultés que nous rencontrons souvent.

La difficulté de conserver les jeunes est également assez courante.

Solde démographique naturel : nul

Solde démographique migratoire : négatif.

La population active : stagnation

Taux d'activités féminin et masculin supérieur aux moyennes départementales et régionales.

Taux de chômage modéré dans le bassin d'emploi.

↳ Inférieur à toutes les moyennes (nationale et régionale)

Taux de chômage élevé des jeunes.

Niveau élevé d'éducation/formation

↳ + 4 à 5 % que la moyenne départementale.

Foyers fiscaux : revenus légèrement inférieurs à la moyenne départementale. Nombre de foyers fiscaux < moyenne départementale.

Attention : A moyen et long terme, vieillissement important de la population.

## 3/ L'économie

\* Pôle d'environ 9 000 emplois

\* Fortement tertiaire

\* 95 % des emplois sur Coutances

\* Particularités : 8 400 emplois pour 4 800 actifs et donc drainage extérieur. C'est rare

L'emploi public représente environ 45 % du total.

↳ facteur de stabilité mais pas de développement

\* Faible activité agricole

\* Activités artisanales bien représentées.

Tourisme : Ce n'est pas un tourisme de masse. Tourisme de courte durée. Faible capacité d'hébergement.

## Bilan :

\* Beaucoup plus de forces que de faiblesses

\* Stabilité de l'emploi

\* Bonne activité et attractivité commerciale

\* Tissu industriel trop restreint

\* Population agricole âgée.

Un des objectifs doit être de réussir à conserver les jeunes sur le territoire.

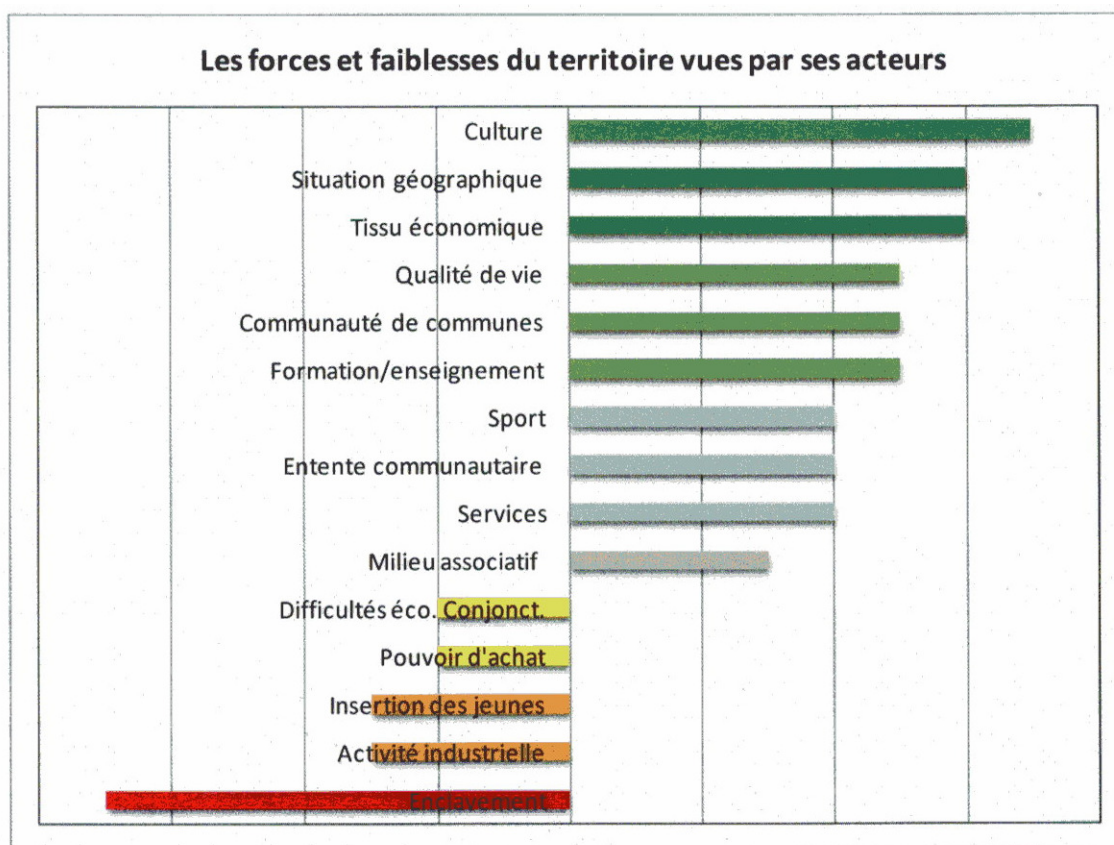
#### 4/ Les services

- Pôle important d'enseignement et de formation
  - \* pôle très complet
  - \* indéniable atout
- Importante offre de services à la population
- Croissance très modérée de l'offre de logements

#### Bilan :

- \* Offre de service conséquent
- \* Beau pôle de formation
- \* Vie associative dynamique

#### 5/ Conclusion :



#### 5 axes de travail

- \* développement économique
- \* logement
- \* projets communautaires
- \* maintien/développement culturel
- \* accessibilité territoire

#### Réactions

**Monsieur le Président** : Problème de chiffres qui s'étalent de 1999 à 2008. La densité du pôle formation est effectivement un atout qui explique aussi en partie le chômage des jeunes. Bonne évolution de l'emploi sur le bassin en particulier dans le tertiaire mais effectivement faiblesse du secondaire (sources ASSEDIC).

Logement : nous sommes au maximum du logement social.

**Madame GROUD** demande une explication sur le taux d'activités féminin.

**Monsieur COUSIN** : Taux de chômage : 6,9 %. Je ne vous rejoins pas sur l'enclavement.

\* routier : les choses vont changer

\* ferroviaire : amélioration constante

\* numérique : incroyable développement à venir

Donc j'ai le sentiment d'être « bien » enclavé. Cela ne me semble pas un handicap réel.

Sur l'implantation d'activités exogènes, les raisons sont le plus souvent la qualité de la main d'œuvre, sa fiabilité.

**Monsieur GRANDIN** fait part de son désaccord avec Monsieur COUSIN : nous sommes enclavés.

**Monsieur VALLEE** : Pour moi cette vision des choses s'appuie sur des conceptions dépassées.

**Madame FOURNIER** regrette que les questions environnementales, développement durable n'aient pas été suffisamment abordées.

La nécessité de redynamiser le centre-ville n'est pas non plus traitée.

**Monsieur DORIN** : Le développement durable n'est pas un thème en soi. Il est partout et dans tout. Il est totalement transversal.

**Madame GROUD** souhaite que les conseils municipaux puissent travailler sur le sujet.

**Monsieur le Président** : Echanges entre les conseils, le Bureau mais également le conseil général.

---

## **N° 4 - COMPTE ADMINISTRATIF 2008 DU BUDGET GENERAL DE LA COMMUNAUTE**

Il est proposé au Conseil de Communauté d'approuver le compte administratif 2008 du budget général dont les principales caractéristiques sont données par le tableau d'exécution budgétaire ci-dessous reproduit :

EXECUTION BUDGETAIRE 2008					
			Investissement	Exploitation	Total Cumulé
<b>RECETTES</b>	Prévision budgétaire totale	A	5 001 118,07	7 350 338,00	12 351 456,07
	Titre de recettes émis	B	3 046 624,86	7 408 974,95	10 455 599,81
	Rattachements	C			
	Restes à réaliser	D			
<b>DEPENSES</b>	Autorisations budgétaires totales	E	4 230 061,00	7 500 338,00	11 730 399,00
	Engagements	F			
	Mandats émis	G	2 819 740,60	6 504 329,27	9 324 069,87
	Rattachements	H			
	Dépenses engagées non mandatées	I=F-G			
	Dépenses engagées non rattachées	J=F-H			
<b>RESULTAT DE L'EXERCICE</b>	Excédent	B-G	226 884,26	904 645,68	1 131 529,94
	Déficit	G-B			
	Restes à réaliser				
	Excédent	C-G			
<b>RESULTAT REPORTE</b>	Déficit	G-C			
			771 057,07	150 000,00	-621 057,07
<b>RESULTAT CUMULE</b>	Excédent			1 054 645,68	510 472,87
	Déficit		544 172,81		

	Résultat à la clôture de l'exercice précédent	Part affectée à l'investissement	Résultat de l'exercice	Résultat de la clôture
<b>Investissement</b>	-771 057,07	-	226 884,26	-544 172,81
<b>Exploitation</b>	1 357 344,03	1 207 344,03	904 645,68	1 054 645,68
<b>Total Cumulé</b>	<b>586 286,96</b>	<b>1 207 344,03</b>	<b>1 131 529,94</b>	<b>510 472,87</b>

\*\*\*\*\*

Le Conseil de Communauté,

- Oui l'exposé de Monsieur VAUGEOIS, Vice-Président,

- Après que Monsieur VAUGEOIS ait conclu ainsi son exposé :

\* Le CA 2008 est annonciateur de l'arrêt de l'augmentation des dotations.

\* La décision de mettre en place des groupes de réflexion sur les possibilités d'économies en matière de dépenses de fonctionnement prend de ce fait tout son sens.

\* 3 groupes ont été créés :

- enseignement
- sports
- culture

Nous devrions rendre nos conclusions rapidement. Concernant la très importante augmentation des dépenses d'investissement, il ne faudra pas perdre de vue les limites des capacités de financement de notre EPCI.

- Après en avoir débattu comme suit :

**Monsieur Claude PERIER** : Concernant la conclusion de Monsieur VAUGEOIS, je crains que les propositions de nos groupes de travail ne puissent pas être faites aussi rapidement. Dans le domaine du sport, il nous faudra encore quelques mois. En effet, il apparaît que les marges de manœuvre au niveau des dépenses de personnel soient très faibles.

*Pour les dépenses à caractère général, il faudra des analyses fines qui nécessiteront un travail en profondeur.*

*Concernant les dépenses de fonctionnement, je voudrais savoir où sont les dépenses de gaz.*

**Monsieur le Président** : *Le compte 60612 regroupe les dépenses d'électricité et de gaz. Il est difficile de tirer des conclusions de l'évolution de ce compte en raison des changements d'énergie de plusieurs bâtiments.*

*Concernant le compte « combustibles », les dates de remplissage peuvent faire varier ce compte. Il faut donc une analyse sur plusieurs années.*

*- Après en avoir délibéré, à l'unanimité,*

*APPROUVE le Compte Administratif 2008 du budget général de la Communauté.*

*Ainsi fait et délibéré.*

---

#### **N° 5 – COMPTE DE GESTION DE L'EXERCICE 2008**

*Il est également proposé au Conseil de Communauté d'approuver le compte de gestion 2008 du Budget Général établi par Monsieur le Receveur et dont les résultats sont identiques au Compte Administratif.*

\*\*\*\*\*

*Le Conseil de Communauté,*

*- Ouï l'exposé de Monsieur VAUGEOIS, Vice-Président,*

*- Après en avoir délibéré, à l'unanimité,*

*APPROUVE le Compte de Gestion 2008 du budget général établi par Monsieur le Receveur.*

*Ainsi fait et délibéré.*

---

#### **N° 6 - COMPTE ADMINISTRATIF 2008 DU BUDGET GENERAL DE LA COMMUNAUTE: AFFECTATION DU RESULTAT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT**

*L'instruction comptable M14 prévoit l'approbation d'une délibération spécifique concernant l'affectation du résultat de la section de fonctionnement de l'exercice précédent.*

*Le Compte Administratif 2008 comme le Compte de Gestion montre que ce résultat est un excédent d'un montant de 1 054 645,68 €.*

*Il est proposé au Conseil Communautaire d'affecter comme suit ce résultat :*

- Compte 1068 : excédents de fonctionnement capitalisés : 904 645,68 €
- Compte 002 : résultat de fonctionnement reporté : 150 000 €

\*\*\*\*\*

Le Conseil de Communauté,

- Oui l'exposé de Monsieur VAUGEOIS, Vice-Président,
- Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE d'affecter comme suit ce résultat :

- Compte 1068 : excédents de fonctionnement capitalisés : 904 645,68 €
- Compte 002 : résultat de fonctionnement reporté : 150 000 €

Ainsi fait et délibéré.

---

### **N° 7 - PARC D'ACTIVITES DU CHATEAU DE LA MARE (ZONE NORD) : VENTE DU LOT N°8**

Une emprise foncière de plus de 6 000 m<sup>2</sup> est à ce jour disponible sur le parc d'activités du château de la Mare (zone Nord). Contigu à l'établissement « Oncle Scott », ce terrain situé en bordure de rocade a depuis plusieurs mois fait l'objet d'une réservation au bénéfice de l'entreprise EOS en vue de l'implantation d'un centre d'appel téléphonique.

Malgré l'implication de tous les décideurs locaux, l'implantation n'est toujours pas concrétisée à ce jour. Eu égard à l'intérêt commercial de ce terrain, il n'apparaît pas envisageable de le « geler » plus longtemps, étant entendu qu'une solution pourrait toujours être dégagée si le dossier EOS devait être réactivé.

De nombreux investisseurs potentiels ont manifesté leur intérêt pour le site. L'un des premiers fut Monsieur MALASSIS qui nous a fait part de son souhait de développement et de diversification des activités de la société ECOTEL déjà implantée sur la zone d'activités de l'Auberge de la Mare. Un accord est intervenu pour une vente d'une portion de l'emprise disponible aux conditions ci-après.

- \* **Vendeur** : Communauté de Communes du Canton de Coutances
- \* **Acquéreur** : Monsieur MALASSIS demeurant 5 rue de la Rousserie  
50200 MONTHUCHON ou toute personne morale qui s'y substituerait
- \* **Objet** : 2 558 m<sup>2</sup> à prendre dans la parcelle cadastrée ZK n° 97  
(lot n° 8 du parc d'activités du château de la Mare)
- \* **Prix** : 38 370 € soit 45 890,52 € TTC

Il est proposé au Conseil Communautaire d'autoriser Monsieur le Président à signer l'acte à intervenir.

\*\*\*\*\*

Le Conseil de Communauté,

- Oui l'exposé de Monsieur Claude PERIER, Vice-Président,
- Après que Messieurs VALLEE et GRANDIN aient fait le constat que cette vente signifiait la fin du projet EOS.
- Pour Monsieur le Président, Il ne faut pas en sourire. Ce ne sont pas les Elus qui créent les richesses mais les chefs d'entreprise. Nous avons fait le maximum pour que ce projet aboutisse. Nous n'y sommes pas parvenus, je le regrette.
- Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE la vente suivante :

- \* **Vendeur** : Communauté de Communes du Canton de Coutances
- \* **Acquéreur** : Monsieur MALASSIS demeurant 5 rue de la Rousserie  
50200 MONTHUCHON ou toute personne morale qui s'y substituerait
- \* **Objet** : 2 558 m<sup>2</sup> à prendre dans la parcelle cadastrée ZK n° 97  
(lot n° 8 du parc d'activités du château de la Mare)
- \* **Prix** : 38 370 € soit 45 890,52 € TTC

AUTORISE Monsieur le Président à signer l'acte à intervenir.

PRECISE après les frais d'acte notarié seront à la charge de l'acquéreur.

PRECISE que la présente délibération annule et remplace la délibération du 12 décembre 2007 portant sur le même objet, la vente n'ayant pas été régularisée.

Ainsi fait et délibéré.

#### N° 8 - PARC D'ACTIVITES DU CHATEAU DE LA MARE (ZONE NORD) : VENTE DU LOT N°9 A LA SCI DBR

Monsieur BOURDON est propriétaire d'un magasin « Maison & Déco » à Blainville sur mer. Il a fait part de son intérêt pour l'emprise disponible sur le parc d'activités du château de la Mare (zone Nord) en vue de l'implantation d'un second magasin. Un accord est intervenu pour une vente aux conditions ci-après :

- \* **Vendeur** : Communauté de Communes du Canton de Coutances
- \* **Acquéreur** : SCI DBR représentée par Monsieur BOURDON
- \* **Objet** : 3 525 m<sup>2</sup> à prendre dans la parcelle cadastrée ZK n° 97 (lot n°9)
- \* **Prix** : 52 875 € soit 63 238,50 € TTC

Il est proposé au Conseil Communautaire d'autoriser Monsieur le Président à signer l'acte à intervenir.

\*\*\*\*\*

Le Conseil de Communauté,

- Oüi l'exposé de Monsieur Claude PERIER, Vice-Président,

- Après en avoir délibéré,

- A l'unanimité,

APPROUVE la vente suivante :

\* **Vendeur** : Communauté de Communes du Canton de Coutances

\* **Acquéreur** : SCI DBR représentée par Monsieur BOURDON

\* **Objet** : 3 525 m<sup>2</sup> à prendre dans la parcelle cadastrée ZK n° 97 (lot n°9)

\* **Prix** : 52 875 € soit 63 238,50 € TTC

AUTORISE Monsieur le Président à signer l'acte à intervenir.

PRECISE que les frais d'acte notarié seront à la charge de l'acquéreur.

Ainsi fait et délibéré.

---

**N° 9 - CINEMA/REMISE A NIVEAU DU MATERIEL : DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DU FONDS NATIONAL D'AMENAGEMENT ET DE DEVELOPPEMENT DU TERRITOIRE (FNADT)**

Lors de sa dernière séance, le Conseil Communautaire a approuvé la convention cadre passée entre la communauté de communes et l'association « Le long courT », gestionnaire du cinéma.

Cette dernière travaille activement puisqu'elle s'est fixée pour objectif d'ouvrir l'établissement pour la « fête Du Cinéma » qui se déroulera du 27 juin au 3 juillet 2009.

Le préalable indispensable est une restauration du matériel cinématographique et notamment de la chaîne sonore. Sur ce point et concernant la salle n°1, le devis sollicité s'élève à 25 609 € HT.

Ce montant intègre une plus-value de 3 100 € HT pour le passage en son dolby numérique.

Il est proposé au Conseil Communautaire de solliciter de l'Etat au titre du fonds national d'aménagement et de développement du territoire une subvention aussi élevée que possible pour le financement des travaux ci-dessus définis.

\*\*\*\*\*

Le Conseil de Communauté,

- Oüi l'exposé de Madame BATAILLE,

- Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE d'être maître d'ouvrage de la restauration des matériels de projection du Cinéma.

APPROUVE le devis de remise en état qui s'élève à 26 609 € HT soit 31 824,36 € TTC.

SOLLICITE de l'Etat au titre du FNADT une subvention aussi élevée que possible pour le financement de ces prestations de remise en état.

Ainsi fait et délibéré.

---

## **N° 10 - BUDGET GENERAL DE LA COMMUNAUTE : DECISION MODIFICATIVE**

### **N°1**

Dès début 2009, l'Etat a confirmé son intérêt pour la réflexion engagée sur l'avenir du cinéma en s'engageant à réserver une enveloppe de 15 000 € dans le cadre des crédits du contrat de projet Etat-Région (CPER).

Cette possible subvention initialement prévue pour une étude est plafonnée à un taux de 40 % d'un montant HT.

Compte tenu de l'évolution du projet, elle a pu ensuite être recentrée sur les nécessaires investissements de remise à neuf de la chaîne sonore de la salle 1.

Par contre, il n'est pas possible que l'association « Le long courT » bénéficie de cette subvention.

A noter que l'ensemble des matériels ayant été acquis par la Communauté, il est cohérent que ce soit la communauté qui soit maître d'ouvrage de cette remise à neuf.

Aucun crédit n'ayant évidemment été prévu pour cette opération, il convient de prévoir une décision modificative.

Celle-ci est la suivante :

### **Section d'investissement**

#### Dépenses

Compte 2317-3 21101 : travaux sur autres biens/école les tanneries : - 20 750 €

Compte 2188-314 : autres immobilisations corporelles/cinéma et autres salles de spectacles : 31 000 €

#### Recettes

Compte 1321-314 : subvention de l'Etat/cinéma et autres salles de spectacles : 10 250 €

Il est proposé au conseil de communauté d'approuver cette décision modificative.

\*\*\*\*\*

Le Conseil de Communauté,

- Oui l'exposé de Madame BATAILLE,

- Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE la décision modificative n°1 du Budget Général ci-dessus explicitée.

Ainsi fait et délibéré.

---

### **N° 11 – RECONVERSION ET ADAPTATION D'UN BATIMENT INDUSTRIEL – AVENANTS AUX MARCHES DE TRAVAUX DES LOTS 1, 2, 5, 6, 7 ET 9**

Les travaux de reconversion des bâtiments ex SA M. Picot de la rue de l'Arquerie se poursuivent normalement. Mais comme dans toute réhabilitation-transformation, nos services sont confrontés à des imprévus qui doivent être solutionnés et qui nécessitent des avenants aux marchés de travaux.

Ces avenants ont pour cause deux raisons principales : tout d'abord, des travaux non prévus initialement et indépendants de notre volonté, qu'il est nécessaire de réaliser ; ensuite des travaux demandés par les entreprises PICOT et TURGIS.

Ces propositions d'avenants ont été examinées par la Commission d'Appel d'Offres le 23 juin.

#### **Lot 1 : Démolition / Maçonnerie – Entreprise BOSCHE – Avenant n°1**

En ce qui concerne ce lot, l'avenant résulte de demandes formulées par les deux entreprises précédemment citées. Il s'agit en premier lieu de la transformation en châssis de la porte donnant accès à notre propriété. A cela il faut ajouter la création de deux ouvertures entre les hangars D et F.

**Montant initial : 16 069,68 € HT**

**Proposition d'avenant n°1 : 1 626,00 € HT**

**Montant retenu par la Commission d'appel d'offres : 1 626 € HT**

**Nouveau montant total : 17 695,68 € HT soit 21 164,03 € TTC**

==== => **Montant cumulé des avenants : 1 626,00 € HT soit 1 944,70 € TTC**

***soit 10,12 % du montant initial du marché***

#### **Lot 2 : Couverture / Bardage – Entreprise LM COUVERTURE – Avenant n°1**

Les travaux supplémentaires en couverture concernent le remplacement des plaques fibro ciment cassées suite au désamiantage, ainsi que l'habillage en tôle d'acier des 2 ouvertures créées entre les ateliers D et F.

**Montant initial : 15 418,11 € HT**

**Proposition d'avenant n°1 : 1 112,80 € HT**

**Montant retenu par la CAO : 1 112,80 € HT**  
**Nouveau montant total : 16 530,91 € HT soit 19 770,97 € TTC**

==== => *Montant cumulé des avenants : 1 112,80 € HT soit 1 330,91 € TTC*

*soit 7,22 % du montant initial du marché*

Lot 5 Electricité / Chauffage – Entreprise VOIMENT – Avenant n°1

*Les travaux supplémentaires relatifs à ce lot se résument à l'alimentation en PC prise informatique et téléphone pour 5 postes de travail supplémentaires à répartir dans les bureaux.*

*Il faut noter que la Commission a examiné, au départ, d'autres montants pour ce lot, mais qui résultaient tous de la volonté des entreprises TURGIS d'obtenir des travaux supplémentaires. La Commission a donné un avis défavorable à ces travaux qui s'élevaient à 6 949,15 € HT. Elle propose que ces travaux soient à la charge du locataire et que seule la proposition ci-dessous soit retenue :*

**Montant initial : 32 515,81 € HT**  
**Proposition d'avenant n°1 : 2 344,86 € HT**  
**Montant retenu par la CAO : 2 344,86 € HT**  
**Nouveau montant total : 34 860,67 € HT soit 41 693,36 € TTC**

==== => *Montant cumulé des avenants : 2 344,86 € HT soit 2 804,45 € TTC*

*soit 7.21 % du montant initial du marché*

Lot 6 : Plomberie / Chauffage – Entreprise FOUCHARD – Avenant n°1

*Lors de la remise en service des radiants gaz, l'entreprise a constaté l'absence de brûleurs sur 5 radiants. Le matériel date de 1988 et la fabrication de ce matériel a été arrêtée. L'entreprise propose donc le remplacement complet des radiants.*

*De plus, à la demande de l'entreprise TURGIS, il est nécessaire de réaliser l'alimentation d'un RIA (Robinet d'Incendie Armé).*

**Montant initial : 10 509,04 € HT**  
**Proposition d'avenant n°1 : 7 010,95 € HT**  
**Montant retenu par la CAO : 0 €**  
**Nouveau montant total : 10 509,04 € HT soit 12 568,81 € TTC**

Lot 7 : Peinture – Entreprise BOURGET – Avenant n°1

*Les travaux supplémentaires consistent à remplacer la résine de sol par du revêtement PVC. Ces prestations ont été demandées par l'entreprise TURGIS, bien que cela avait été envisagé en variante lors de la remise des offres.*

**Montant initial : 9 445,07 € HT**  
**Proposition d'avenant n° 1 : 1 204,00 € HT**  
**Montant retenu par la CAO : 1 204,00 € HT**  
**Nouveau montant total : 10 649,07 € HT soit 12 736,29 € TTC**

==== => *Montant cumulé des avenants : 1 204,00 € HT soit 1 439,98 € TTC*

***soit 12,75 % du montant initial du marché***

*Lot 9 : Voirie – Entreprise LEHODEY – Avenant n° 1*

*Sur la zone d'accès aux hangars et la zone de stationnement façade Nord, il était envisagé de réaliser le parking en enrobés. Le projet prévoyait de réaliser cet enrobé sur la fondation d'empierrement existante. Or, lors du terrassement, nous avons constaté l'absence totale de fondation. Les travaux comprennent donc le terrassement et la construction de la fondation d'empierrement.*

*D'autre part, il a pu être constaté que le réseau EP sur la façade Sud fonctionnait mal. La canalisation étant écrasée entre les 2 regards, il est nécessaire que des travaux soient effectués pour réparer cette dernière.*

**Montant initial : 71 073,00 € HT**  
**Proposition d'avenant n°1 : 15 745,50 € HT**  
**Montant retenu par la CAO : 15 745,50 € HT**  
**Nouveau montant total : 86 818,50 € HT soit 103 834,93 € TTC**

==== => *Montant cumulé des avenants : 15 745,50 € HT soit 18 831,62 € TTC*

***soit 22,15 % du montant initial du marché***

*La Commission d'Appel d'Offres, dans sa réunion du 23 juin 2009, a examiné les avenants supérieurs à 5 % pour les lots 1, 2, 5, 6, 7 et 9. Celle-ci a donné un avis favorable sur ces avenants à l'exception du lot 6.*

*Il est proposé au Conseil de Communauté d'autoriser Monsieur le Président à signer ces avenants, suivant les prescriptions de la Commission d'Appel d'Offres ci-dessus détaillées.*

\*\*\*\*\*

*Le Conseil de Communauté,*

- Oui l'exposé de Monsieur LONGERON,

- Après que Monsieur le Président ait précisé que ces travaux supplémentaires seront pris en compte dans le bilan final de l'opération. Le Conseil de communauté lors de sa réunion du 27 mai 2009 a autorisé la signature du bail à passer avec la SARL Carrosserie Turgis et a donc fixé le loyer. Mais l'objectif de l'entreprise est l'acquisition de ces bâtiments. C'est lorsque nous fixerons un prix de vente que sera repris ce bilan.

- Après que Monsieur le Président ait répondu à Monsieur GRANDIN qu'un bilan global de l'opération lui sera communiqué.

- Après avoir délibéré à l'unanimité,

AUTORISE Monsieur le Président à signer les avenants n°1 pour les lots 1, 2, 5, 7 et 9.

REJETTE l'avenant n°1 du lot n°6.

Ainsi fait et délibéré.

---

## **N° 12 – EXTENSION ET AMENAGEMENT DE LA PISCINE COMMUNAUTAIRE – AVENANTS AUX MARCHES DE TRAVAUX DES LOTS 4, 6, 7, 9, 11, 14 ET 17**

La poursuite des travaux de la piscine a fait apparaître de nouveaux imprévus.

Toutes les propositions d'avenants suivantes ont été examinées par la Commission d'Appel d'offres lors de sa réunion du 23 juin 2009.

L'assemblée trouvera ci-dessous une explication de l'avenant, le montant proposé par le Maître d'œuvre, la position de la Commission d'appel d'offres.

Il est demandé au Conseil de Communauté de se prononcer sur ces avenants.

### **Lot 4 : Maçonnerie – Entreprise ZANELLO – Avenant n°4**

En maçonnerie, les travaux en plus-value correspondent à des renforcements de cloisons et à la sécurisation des plafonds des vestiaires du sous-sol. Toutefois l'avenant pour ce lot fait l'objet d'une moins-value importante due à la suppression du socle CTA1 – aire lavage et d'une partie d'enduit prévue initialement.

**Montant initial : 786 888,98 € HT**

Avenant n°1 : 19 204,40 € HT

Avenant n°2 : 4 976,40 € HT

Avenant n°3 : 6 247,77 € HT

**Proposition d'avenant n°4 : - 618,42 € HT**

**Montant retenu par la CAO : - 1 106,42 € HT**

**Nouveau montant total : 816 211,13 € HT soit 976 069,29 € TTC**

➔ Montant cumulé des avenants : 29 322,15 € HT soit 35 652,94 € TTC

***soit 3,73 % du montant initial du marché***

Lot 6 : Métallerie / Menuiseries Aluminium – Entreprise LECARDONNEL – Avenant n°1

*En ce qui concerne le lot métallerie, la suppression de clés sur organigramme ne couvre pas les travaux supplémentaires consistant à poser 4 mains courantes et 1 garde-corps. Ces travaux sont imposés par la nouvelle réglementation sur l'accessibilité.*

**Montant initial : 199 319,82 € HT**  
**Proposition d'avenant n°1 : 2 440,00 € HT**  
**Montant retenu par la CAO : 2 440,00 € HT**  
**Nouveau montant total : 201 759,82 € HT soit 241 304,74 € TTC**

→ **Montant cumulé des avenants : 2 440,00 € HT soit 2 918,24 € TTC**

***soit 1,22 % du montant initial du marché***

Lot 7 : Étanchéité – Entreprise CORBET

*Le lot étanchéité fait l'objet d'une plus-value pour la mise en place de supports de CTA en toiture de la partie Ouest. Ces travaux avaient été oubliés dans le cahier des charges.*

**Montant initial : 99 892,61 € HT**  
**Avenant n°1 : 10 954,17 € HT**  
**Proposition d'avenant n°2 : 2 354,80 € HT**  
**Montant retenu par la CAO : 2 354,80 € HT**  
**Nouveau montant total : 113 201,58 € HT soit 135 389,09 € TTC**

→ **Montant cumulé des avenants : 13 308,97 € HT soit 15 917,53 € TTC**

***soit 13,32 % du montant initial du marché***

Lot 9 : Menuiseries intérieures – Entreprise HERPIN

*Le lot menuiserie comporte beaucoup de travaux supplémentaires. Une cloison brique a dû être déposée et remplacée par un doublage en parement. Dans le sas d'entrée du public, le plafond a dû être consolidé ; des aménagements relatifs au confort des usagers ont aussi été réalisés pour créer un plus grand apport de lumière. Sur les murs Nord du bassin, alors que des raccords simples avaient été prévus, tous les parements ont dus être recouverts. D'autre part, les becs de cane des cabines collectives ont été remplacés par des serrures à canon. Un doublage intérieur a dû être posé contre la partie haute du pignon Ouest de la zone pédiluves - douches.*

*A la demande de la 4C, des travaux prévus ont été supprimés : clés sur organigramme sur des portes intérieures, claustra dans le solarium et frais d'aménagement de l'ancien vestiaire Est en local de rangement.*

**Montant initial : 57 508,20 € HT**  
**Avenant n° 1 : 4 227,00 € HT**  
**Avenant n° 2 : 5 300,00 € HT**  
**Proposition d'avenant n° 3 : 2 040,46 € HT**  
**Montant retenu par la CAO : 2 040,46 € HT**  
**Montant total : 69 075,66 € HT soit 82 614,49 € TTC**

→ **Montant cumulé des avenants : 11 567,46 € HT soit 13 834,68 € TTC**

***soit 20,11 % du montant initial du marché***

Lot 11 : Equipements en stratifiés – Entreprise SUFFIXE

*Le lot équipements en stratifiés fait l'objet d'une plus-value car l'entreprise n'avait pas prévu l'habillage des mécanismes de WC, malgré le fait que celui-ci était prévu dans les documents descriptifs.*

**Montant initial : 30 198,91 € HT**  
**Proposition d'avenant n°1 : 1 538,17 € HT**  
**Montant retenu par la CAO : 1 538,17 € HT**  
**Nouveau montant total : 31 737,08 € HT soit 37 957,55 € TTC**

→ **Montant cumulé des avenants : 1 538,17 € HT soit 1 839,65 € TTC**

***soit 5,09 % du montant initial du marché***

Lot 14 : Electricité/Eclairage – Entreprise VOIMENT – Avenant n°3

*Enfin, le lot électricité fait, lui aussi, l'objet d'une plus-value assez importante. En effet, la réouverture de la piscine a nécessité la mise en place d'une installation provisoire. De plus, à notre demande, le raccordement électrique d'un défibrillateur et d'un poste téléphonique d'urgence a été effectué.*

**Montant initial : 53 754,95 € HT**  
**Avenant n°1 : 3 508,67 € HT**  
**Avenant n°2 : 3 928,82 € HT**  
**Proposition d'avenant n°3 : 5 756,94 € HT**  
**Montant retenu par la CAO : 2 390,98 € HT**  
**Montant total : 63 583,42 € HT soit 76 045,77 € TTC**

→ **Montant cumulé des avenants : 9 828,47 € HT soit 11 754,85 € TTC**

***soit 18,28 % du montant initial du marché***

Lot 17 : Peinture – Entreprise PIERRE – Avenant n°1

L'avenant au lot peinture correspond à quelques petits travaux supplémentaires que nous avons demandés à l'entreprise PIERRE. Il s'agit de raccords d'enduit et de la peinture du parement côté bassin.

**Montant initial :** 66 338,01 € HT  
**Proposition d'avenant n°1 :** 1 974,00 € HT  
**Montant retenu par la CAO :** 1 974,00 € HT  
**Montant total :** 68 312,01 € HT soit 81 701,16 € TTC

→ Montant cumulé des avenants : 1 974,00 € HT soit 2360,90 € TTC

**soit 2,98 % du montant initial du marché**

\*\*\*\*\*

Le Conseil de Communauté,

- Oui l'exposé de Monsieur GUILLON,

- Après en avoir débattu comme suit :

**Débat :**

**Monsieur le Président :** L'ensemble des avenants approuvés à ce jour représente 5,20 % du montant initial des marchés. C'est très raisonnable pour une réhabilitation.

**Monsieur VALLEE :** Mais je suis surpris de ce nombre d'oublis.

**Monsieur le Président :** C'est compliqué. Il faut parfois savoir anticiper. Un exemple : nous avons retenu des garde-corps qui ne sont pas obligatoires aujourd'hui mais qui le seront en 2015 au titre de la réglementation sur l'accessibilité. Nous prenons de l'avance ce qui va dans le bon sens.

**Monsieur GUILLON :** la responsabilité de ces 5,20 % a été calculée : 2,07 % incombent au Maître d'œuvre, 0,14 % aux entreprises, 1,30 % était totalement imprévisible. 0,74 % fait suite à des observations du bureau de contrôle.

Il y a parfois des retournements de situation. La DDASS avait autorisé des vitrages entre les vestiaires et les bassins pour permettre d'avoir une vue du Hall, elle s'est rétractée.

**Monsieur PERIER :** Certains de nos concitoyens s'étonnent d'une dérive de ce projet. D'une estimation à 532 000 € HT, nous sommes passés à 2,2 M€ HT.

**Monsieur le Président :** Ce n'est pas exact. Ces chiffres portent sur deux projets totalement différents. Chaque étape a été expliquée et a fait l'objet de délibérations. Vous ne pouvez pas faire ce grand saut et je suis prêt à l'expliquer à vos conseils.

- Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

AUTORISE Monsieur le Président à signer les avenants aux marchés de travaux des lots n° 4, 6, 7, 9, 11, 14 et 17 pour les montants précisés ci-dessus.

Ainsi fait et délibéré.

---

### **N° 13 - BOURSE INITIATIVES JEUNES : SUBVENTION A MELLE JESSICA LECORDIER**

L'Office de la Jeunesse a récemment attiré notre attention sur le travail réalisé par Melle Jessica LECORDIER de Coutances auprès des jeunes dans le cadre du programme « Accueil Vacances Jeunes » des vacances scolaires du printemps 2009.

Ce travail a consisté à exploiter un séjour au Maroc en mettant en place une exposition photographique, des activités manuelles, des activités de cuisine marocaine.

En contrepartie, Monsieur GALLAIS propose au Conseil de Communauté qu'une subvention de 150 € lui soit allouée au titre de la Bourse Initiatives Jeunes.

Il est proposé au Conseil de Communauté de se prononcer sur cette proposition.

\*\*\*\*\*

Le Conseil de Communauté,

- Oui l'exposé de Madame SOREL,

- Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

ACCORDE à Melle Jessica LECORDIER une subvention de 150 € au titre de la Bourse Initiatives Jeunes.

Ainsi fait et délibéré.

---

### **N° 14 - ENS DU PARC L'EVEQUE : APPROBATION ET AUTORISATION A MONSIEUR LE PRESIDENT DE SIGNER DES CONVENTIONS DE GESTION AGRICOLE.**

Conformément à la délégation de gestion de l'Espace Naturel Sensible du Parc l'Evêque, il appartient dorénavant à la Communauté de préparer, de proposer, de signer et de veiller à l'application des conventions de gestion agricole des propriétés du Département situées dans le périmètre du Parc.

A cet effet et en concertation avec la Direction de l'Environnement du Conseil Général, nos services ont préparé ces conventions.

Chacun en trouvera un exemplaire ci-joint.

*Elles ont le mérite d'être simples, claires et précises en particulier en ce qui concerne les contraintes liées à la nature des lieux (article 5).*

*Elles sont au nombre de 6 comme le montre le tableau ci-dessous.*

Nom	Prénom	Adresse	Commune	Localisation parcelle(s)	n° parcelle	Indemnité annuelle	Date d'effet	Durée
CLAVREUL	Charles	41, avenue Division-Leclerc	50200 COUTANCES	Coutances	A 37, 38, 46, 215	61,61 €	01/01/09	3 ans
GROS	David	GAEC de la Hersière	50210 SAINT-DENIS-LE-VETU	Coutances	A 44, 45, 121	97,04 €	01/01/09	3 ans
				Saint-Pierre-de-Coutances	AB 48, 49			
LAIR	Alain	Ferme de la Pommeraie	50200 COURCY	Coutances	A 49, 52, 122, 152, 153, 154, 155, 156, 157, 301, 303 et BE 49, 50, 51, 52, 53, 129	52,85 €	01/01/09	3 ans
				Saint-Pierre-de-Coutances	AB 16, 17, 47			
LEBAS	Dominique	Le Besnardière	50200 SAINT-PIERRE-DE-COUTANCES	Saint-Pierre-de-Coutances	AB 45, 46, 91	53,66 €	01/01/09	3 ans
LEROTY	Michel	2, résidence Le Panicaud	50230 AGON-COUTAINVILLE	Saint-Pierre-de-Coutances	AB 14	68,98 €	01/01/09	3 ans
MAURICE	Philippe	La Galaisière	50200 SAINT-PIERRE-DE-COUTANCES	Saint-Pierre-de-Coutances	AC 3, 4, 5, 6 et AB 2	137,12 €	01/01/09	3 ans
<i>Total</i>						471,26 €		

*Il est proposé au Conseil de Communauté :*

- *d'approuver ces conventions.*
- *d'autoriser Monsieur le Président à les signer.*

\*\*\*\*\*

*Le Conseil de Communauté,*

- *Ouï l'exposé de Monsieur RIVEY,*
- *Après en avoir débattu comme suit :*

**Débat**

**Monsieur VALLEE** constate et regrette qu'il y ait toujours des dégradations quelque soient les contraintes imposées.

- *par le Centre Equestre, il y a quelques années.*
- *par un autre exploitant de St Pierre récemment ou encore par un riverain du Parc tout dernièrement.*

*Je sais que la Mairie a réagi mais vraiment je souhaite une grande attention à la protection du Parc.*

**Monsieur le Président** : Effectivement, nous avons demandé le rétablissement de la haie avec des plantations d'essences locales.

- *Après en avoir délibéré,*
- *A l'unanimité,*

APPROUVE ces conventions.

AUTORISE Monsieur le Président à les signer.

Ainsi fait et délibéré.

---

### **N° 15 - MODIFICATION D'EMPLOIS A TEMPS NON COMPLET**

*Textes de références : articles 104 à 108 de la loi du 26 juillet 1984*

*Décret 91-298 du 20 mars 1991*

*Circulaire d'application du 28 mai 1991*

**Création** : les emplois permanents à temps non complet sont créés par une délibération du Conseil de Communauté qui fixe la durée hebdomadaire en heures.

*Toute modification du temps de travail d'un agent à temps non complet doit faire l'objet d'une délibération car la modification du temps de travail est assimilée à une suppression d'emploi et à une nouvelle création.*

*Dans le cas présent, il s'agit de l'organisation du fonctionnement de la piscine à partir de la rentrée scolaire 2009.*

*- Jusqu'à la fin du mois de mai 2008, la piscine fonctionnait avec 6 postes d'ETAPS (Educateurs Territoriaux des Activités Physiques et Sportives) dont 2 à temps complet, 1 à 0,80 TC et 3 à 0,5 TC.*

*- Un des ETAPS à mi-temps a démissionné à cette date.*

*- Compte tenu que nous savions que la piscine fermerait au minimum 4 mois pendant l'hiver 2008-2009, cet agent n'a pas été remplacé, le temps de travail étant partagé entre les autres agents, chacun ayant donné son accord pour récupérer lesdites heures pendant la période de fermeture.*

*- A compter du 1<sup>er</sup> septembre, le poste sera à nouveau nécessaire.*

*- Bien que les temps non complet offrent d'indéniables avantages dans l'organisation des plannings, le service s'est prononcé favorablement sur la candidature de Monsieur Grégory GALBADON qui dispose jusqu'à maintenant d'un mi-temps.*

*- Le Bureau a validé cette proposition lors de sa dernière réunion.*

*- Le Comité Technique Paritaire a émis un avis favorable le 22 juin.*

*Il sera donc proposé au Conseil Communautaire d'approuver la modification suivante :*

- \* grade : ETAPS 2<sup>ème</sup> classe*
- \* agent : Grégory GALBADON*
- \* durée hebdomadaire actuelle : 17,50 h*
- \* durée hebdomadaire modifiée : 35h00*
- \* date d'effet : 1<sup>er</sup> septembre 2009.*

\*\*\*\*\*

*Le Conseil de Communauté,*

*- Après l'exposé de Monsieur GUILLON,*

*- Après en avoir délibéré à l'unanimité,*

*APPROUVE les modifications suivantes :*

- \* grade : ETAPS 2<sup>ème</sup> classe*
- \* agent : Grégory GALBADON*
- \* durée hebdomadaire actuelle : 17,50 h*
- \* durée hebdomadaire modifiée : 35h00*
- \* date d'effet : 1<sup>er</sup> septembre 2009.*

*Ainsi fait et délibéré.*

---

**N° 16 - GARANTIE DE LA COMMUNAUTE POUR UN EMPRUNT CONTRACTE PAR L'ASSOCIATION « LE LONG COURT »**

*Le fonds de commerce des cinémas 12 rue Tourville à Coutances a été acquis à la SA Majestic par la Communauté de Communes du Canton de Coutances. La vente a été signée le 25 mai 2009. La gestion et l'animation du cinéma ont été confiées, par convention, à l'association « Le Long-court », association type loi 1901 créée le 28 mars 2009. Ses statuts ont été déposés le mercredi 3 avril 2009 à la sous-préfecture de Coutances. L'association est enregistrée au Journal Officiel du 2 mai 2009.*

*L'association rouvre les portes du cinéma le 27 juin à l'occasion de la fête du cinéma 2009. Elle fonctionnera avec deux salariés, Mlle Sophie PREUVOT, embauchée en tant que programmatrice-animatrice et M. Jean-Pierre CASTELLIER, projectionniste, tous deux employés à plein temps. L'association fonctionne également avec plus de 80 adhérent(e)s qui assureront entre autres la billetterie et l'accueil dans les salles.*

*Dès la rentrée, les cinémas, rebaptisés « Le Long-court » ouvriront 5 jours sur sept et travailleront avec l'ensemble du tissu associatif et culturel local, ainsi qu'avec les établissements scolaires et de formation.*

*D'ici là l'association entreprend d'améliorer le confort du spectateur (acquisition de réhausseurs pour les enfants, de housses de fauteuils neuves) et les conditions de projection des deux salles (révision complète des matériels, acquisition d'objectifs supplémentaires scope, format 1.37 pour les films du répertoire muet, nouvelle chaîne sonore numérique, bobines de secours pour le montage et le démontage des films, lampes xenon de secours ...)*

*Les dépenses que l'association va devoir engager, la contraignent à contracter un emprunt auprès de la caisse locale du Crédit Agricole pour lequel la garantie de la communauté est sollicitée.*

*Les caractéristiques de ce prêt sont les suivantes :*

Prêteur : Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel de Normandie

Montant : 30 000 €

Durée : 60 mois

Périodicité : mensuelle

Mensualité : 554,53 € capital et intérêts

Frais de dossier : 100 €

*Il est proposé au Conseil de Communauté d'approuver la garantie d'emprunt ci-dessus définie et d'autoriser Monsieur le Président à signer tout document nécessaire à sa mise en œuvre.*

\*\*\*\*\*

*Le Conseil de Communauté,*

*- Oui l'exposé de Madame BATAILLE, Vice-Présidente,*

*- Après en avoir délibéré, à l'unanimité,*

*APPORTE sa caution solidaire au prêt consenti par la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel de Normandie à l'Association « Le Long CourT » aux conditions suivantes :*

Montant : 30 000 €

Durée : 60 mois

Mensualité : 554,53 €

Frais de dossier : 100 €

*A cet effet, il donne tous pouvoirs à Monsieur le Président de la Communauté de Communes de Coutances pour signer tous actes, percevoir toutes sommes, accorder les garanties sollicitées par le prêteur et généralement faire le nécessaire.*

*Ainsi fait et délibéré.*

---

#### **N° 17 - BUDGET 2009 : REALISATION D'UN PRET DE 1 000 000 €**

*Le budget d'investissement 2009 de la Communauté a la particularité de pouvoir présenter un fort taux de réalisation en fin d'année.*

*En effet, de nombreuses opérations sont soit en cours de travaux, soit en phase de démarrage.*

*Simultanément les acquisitions demandent des disponibilités financières immédiates.*

*Une simulation des besoins de trésorerie à 3 mois réalisée par nos services les ont amenés à estimer ce besoin à 1 million d'Euros.*

Une étude des conditions actuelles du marché les a également amenés à proposer que ce besoin soit couvert par un prêt indexé sur l'Euribor 1 mois.

Les avantages de l'Euribor 1 mois sont :

- le taux le plus faible du marché (0,934 % hors marge à la date du 23 juin 2009)
- une très grande souplesse de remboursement anticipé/substitution puisque nous sommes sur un taux variable à échéance mensuelle.

L'inconvénient est qu'il faudra intégrer au budget supplémentaire le montant des six premières échéances. Mais cet inconvénient est largement contrebalancé par le gain de taux. Dans la perspective de la réalisation de ce prêt, une consultation a été réalisée auprès de la Caisse d'Epargne de Basse-Normandie, du Crédit Agricole et de Dexia.

Malheureusement aucune de ces banques n'offre actuellement un produit aussi simple que celui-ci-dessus décrit.

Par ailleurs comme nous l'avons déjà indiqué l'année passée les marges ont beaucoup augmenté.

Pour les 4 produits proposés elles varient de 0,87 % pour DEXIA à 1,35 % au Crédit Agricole alors que nous obtenions des marges à 0,14 % il y a quelques années;

Dans ce contexte l'offre la plus attractive a été présentée par DEXIA.

Il est donc proposé au Conseil de Communauté d'autoriser Monsieur le Président à signer le contrat de prêt à intervenir avec DEXIA et dont les principales caractéristiques seront :

**Montant** : 1 000 000 €

**Durée** : 15 ans

**Type** : Prêt multi-index Optibor à taux révisable

**Index** : taux le plus bas des Euribos soit à ce jour l'Euribor 1 mois

**Marge** : 0,87 %

**Périodicité des intérêts** : mensuelle

**Périodicité de l'amortissement du capital** : annuelle

**Type d'amortissement** : Progressif

**Pénalités remboursement anticipé** : 0 €

**Commission ou frais de dossier**: 0 €

\*\*\*\*\*

Le Conseil de Communauté,

- Oüi l'exposé de Monsieur Philippe VAUGEOIS,

- Après que Monsieur VAUGEOIS ait rappelé que le budget 2009 prévoyait un montant maximum d'emprunts de 2,2 Millions d'Euros et que ce besoin s'inscrivait évidemment dans le financement de travaux de la piscine, du CPI, du bâtiment Turgis-Picot,

- Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE

## Article 1 : Principales caractéristiques du prêt

Ce prêt comporte deux phases :

- une phase de mobilisation des fonds,
- une phase d'amortissement du capital mobilisé en une ou plusieurs tranches.

Les fonds mobilisés, y compris ceux versés automatiquement, n'ayant pas encore fait l'objet de la mise en place d'une tranche d'amortissement sont dénommés « Encours en Phase de Mobilisation ».

A tout moment pendant la phase de mobilisation, l'Emprunteur peut mettre en place des tranches d'amortissement dont il définira le profil d'amortissement et le taux d'intérêt applicable (module d'intérêts) avec un paiement mensuel des intérêts.

- **Montant** : 1 000 000 € (Un Million d'euros)
- **Durée totale maximale** : 16 ans  
dont :
  - ✓ durée de la phase de mobilisation : 12 mois
  - ✓ durée maximale de la phase d'amortissement : 15 ans
- **Objet du prêt** : Financement des investissements

### PHASE 1 : LA PHASE DE MOBILISATION

- **Taux indexé** : EONIA
- **Marge associée** : 1,30%
- **Paiement des intérêts** : mensuel
- **Mobilisation des fonds** : à la demande de l'Emprunteur, en une ou plusieurs fois, jusqu'au terme de la phase de mobilisation fixé le 01/06/2010 exclu et avec versement automatique, au terme de la phase de mobilisation, des fonds non encore mobilisés diminués de 200 000 EUR
- **Droit à remboursement anticipé** : possibilité de remboursement des fonds mobilisés au cours de la phase de mobilisation dans la limite d'un plafond de remboursement de 200 000 EUR
- **Commission d'engagement** : néant

### PHASE 2 : LA PHASE D'AMORTISSEMENT

#### TRANCHES D'AMORTISSEMENT

Chaque tranche d'amortissement a un profil d'amortissement défini pour toute sa durée. La périodicité des échéances d'amortissement est annuelle.

- **Tranches d'amortissement dont le profil sera défini lors de leur mise en place :**
  - **Durée** : 15 ans
  - **Mode d'amortissement** : constant

A sa date de mise en place, la durée de vie moyenne de la tranche d'amortissement ne devra pas excéder 70 % de la durée maximale de la phase d'amortissement.

- **Tranche d'amortissement dont le profil est défini par défaut :**

A défaut de demande de mise en place d'une tranche d'amortissement au terme de la phase de mobilisation, l'Encours en Phase de Mobilisation fait l'objet, à cette date, de la mise en place automatique d'une tranche dont le profil d'amortissement est le suivant :

- **Durée :** 15 ans
- **Mode d'amortissement :** constant

#### MODULES D'INTERETS

Un module d'intérêts définit le type de taux d'intérêt applicable pour le calcul des intérêts d'une tranche d'amortissement. Il est choisi par l'Emprunteur lors de la mise en place de chaque tranche d'amortissement et à chaque arbitrage. Les modules d'intérêts sont les suivants : taux indexé sur EURIBOR (EURIBOR 1, 3, 6 ou 12 mois majoré d'une marge) et taux fixe.

#### CONDITIONS FINANCIERES DES MODULES D'INTERETS

- **Modules d'intérêts des tranches d'amortissement dont le profil sera défini lors de leur mise en place :**

- *Module à taux indexé sur EURIBOR*
- **Index :** EURIBOR 1, 3, 6 ou 12 mois.

L'index EURIBOR applicable à chaque échéance d'intérêts est sélectionné automatiquement parmi ceux indiqués ci-dessus de manière à permettre un positionnement sur le taux indexé le plus bas. La date d'observation des taux indexés et de sélection de l'index EURIBOR est nécessairement antérieure à la date de prise de taux de l'index EURIBOR sélectionné pour calculer les intérêts dus au titre de chaque échéance d'intérêts.

- **Durée de la tranche d'amortissement :** 15 ans
- **Marge :** 0,87%
- **Périodicité des échéances d'intérêts :** mensuelle, trimestrielle, semestrielle ou annuelle. La périodicité des échéances d'intérêts est identique à la périodicité de l'index EURIBOR sélectionné.
- **Paiement des intérêts :** mensuel
- **Remboursement anticipé :** possible à chaque date d'échéance d'intérêts, pour tout ou partie du capital, sans indemnité, moyennant un préavis de 25 jours ouvrés avant la date d'échéance d'intérêts choisie.
- *Module à taux fixe*

Cotation proposée par Dexia Crédit Local et acceptée par l'Emprunteur lors de la mise en place du module d'intérêts

- **Durée de la tranche d'amortissement :** 2 à 15 ans
- **Paiement des intérêts :** mensuel
- **Périodicité des échéances d'intérêt :** annuelle
- **Remboursement anticipé :** possible, à chaque date d'échéance d'intérêts, pour tout ou partie du capital, moyennant un préavis minimum de 50 jours ouvrés avant la date d'échéance d'intérêts choisie et le paiement d'une indemnité actuarielle avec prise en compte d'une OAT publiée à J-60.

- **Module d'intérêts de la tranche d'amortissement par défaut :**
  - module à taux indexé sur EURIBOR

#### ARBITRAGE ENTRE LES MODULES D'INTERETS

*L'Emprunteur peut, aux conditions prévues au contrat, pendant toute la durée de chaque tranche d'amortissement, substituer au module d'intérêts en cours l'autre module d'intérêts prévus pour les tranches d'amortissement dont le profil sera défini lors de leur mise en place, sans modifier le profil d'amortissement de la tranche.*

#### **Article 2 : Etendue des pouvoirs du signataire**

*M. Yves LAMY, Président, est autorisé à signer le contrat de prêt dont le projet est annexé à la présente délibération et est habilité à procéder ultérieurement, sans autre délibération et à son initiative, aux diverses opérations prévues dans le contrat, et reçoit tous pouvoirs à cet effet.*

---

#### QUESTIONS DIVERSES

**Monsieur le Président** présente un schéma global des opérations immobilières qui vont se dérouler de 2009 à 2012 dans le cadre du déploiement des services du Ministère de la Justice.

*Ainsi fait et délibéré.*

---